

Document d'information

Préparation au concours externe d' Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (Concours externe ETAPS) - Session 2024 -

Titre de la formation et références

Formation préparatoire aux épreuves du concours externe d'ETAPS (Éducateur Territorial des Activités Physiques et sportives)

- Epreuves écrites (admissibilité)
- Epreuves d'admission (oral, mise en situation pédagogique, pratique sportive)

Formation enregistrée au RCNP : Non

Niveau : Aucun

Textes de référence : Décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives et ses modificatifs le cas échéant.

Public visé

Profil : Educateur.trice sportif.ve, souhaitant intégrer la fonction publique territoriale en tant qu'éducateur sportif des activités physiques et sportives en catégorie en catégorie B de la filière sportive territoriale.

Au vu des missions confiées aux ETAPS dans le cadre de leurs fonctions (missions administratives d'organisation et de gestion et des activités sportives, essentiellement d'encadrement, souvent en relation avec des jeunes), il apparaît nécessaire de disposer des qualités de rigueur et de sens de l'organisation des fonctions administratives doublées du sens du contact, du goût de l'effort et de la pédagogie relative aux activités sportives.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap : d.bedouin@upv.org et consultez la page suivante : <http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>

A propos de l'inscription aux concours externe et des conditions de passation des épreuves :

La personne en situation de handicap a accès au même concours que tout autre candidat. Les conditions d'accès restent les mêmes. Toutefois, elle peut bénéficier d'épreuves aménagées (avec financement du FIPHFP).

Pour plus d'informations, consulter <https://www.carrieres-publiques.com/actualite-fonction-publique-passer-un-concours-de-la-fonction-publique-quand-on-est-en-situation-de-handicap-d-1651>

Prérequis

Aucun prérequis pour accéder à la formation préparatoire aux épreuves du concours externe ETAPS

Rappels des prérequis nécessaires pour l'inscription au concours externe ETAPS :

- ✓ Être titulaire d'un BPJEPS ou BEES (titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au RNCP, de niveau 4 minimum, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport) **ou** d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

- ✓ Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- ✓ Être âgé d'au moins 16 ans (aucune limite d'âge maximale n'est prévue pour se présenter aux concours d'accès à la fonction publique territoriale) ;
- ✓ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- ✓ Jouir de ses droits civiques ;
- ✓ Ne pas avoir de casier judiciaire (bulletin n° 2) portant des mentions incompatibles avec l'exercice de la fonction
- ✓ Se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont vous êtes ressortissant.

Conditions d'accès et délais

- ✓ Rendre son dossier d'inscription dûment complété **avant le 01/09/2023**
- ✓ Participer à un entretien individuel préalable à l'entrée en formation
- ✓ Disposer d'un financement
- ✓ Être inscrit au concours externe d'ETAPS sur la session de Janvier 2024, quelque soit le centre de gestion (CDG) organisateur (mettre lien INSCRIPTION) – Nous vous proposons un accompagnement à l'inscription aux concours lors de nos réunions d'information collective qui se dérouleront à l'IMSAT aux dates suivantes :
 - Jeudi 27 Avril à 14h
 - Vendredi 26 Mai à 14h
 - Mardi 13 Juin à 14h
 - Jeudi 27 Juillet à 14h (Attention, à cette date, une information vous sera communiquée sur le déroulement de la formation, en revanche, pas d'accompagnement à l'inscription au concours car elle seront clôturées)

Informations relatives à l'inscription au concours externe ETAPS (Centre de gestion organisateur : CDG13 – Bouches du Rhône) :

- ✓ 16 Mai 2023 : Ouverture du retrait du dossier d'inscription
- ✓ 21 Juin 2023 : Fermeture du retrait du dossier d'inscription
- ✓ 29 Juin 2023 : Clôture des inscriptions
- ✓ 23 Janvier 2024 : Epreuve d'admissibilité
- ✓ Du 22 Avril au 3 Mai 2024 : Epreuves d'admission

Equivalences

Aucune

Objectifs de la formation :

Apporter une réponse adaptée et individualisée aux besoins de titularisation et d'évolution de carrière en préparant aux épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)

1/ Compétences attendues à l'issue de la formation :

Compétences attendues dans le cadre de la préparation à l'épreuve d'admissibilité (écrit)

- ✓ Maîtriser la méthodologie de l'épreuve : réponses aux questions à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines.

- ✓ Analyser un dossier pour en identifier les informations pertinentes ;
- ✓ Élaborer des réponses construites ;
- ✓ Présenter des informations de manière organisée.
- ✓ Mobiliser les connaissances professionnelles indispensables à l'exercice des missions des ETAPS et à une bonne compréhension des éléments du dossier,

Compétences attendues dans le cadre de la préparation aux épreuves d'admission

A/ Epreuves physiques :

- ✓ Mobiliser les connaissances liées à l'entraînement de la course à pied et de la natation
- ✓ Réaliser une performance sur 1000 m (hommes) ou sur 600m (femmes) en course à pied en ligne au regard des cotations des épreuves et du barème de notation imposé par le concours externe d'ETAPS
- ✓ Réaliser une performance sur 50 m (hommes et femmes) en nage libre au regard des cotations des épreuves et du barème de notation imposé par le concours externe d'ETAPS

B/ Epreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives, suivie d'un entretien avec le jury

- ✓ Maîtriser la méthodologie de l'épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives suivie d'un entretien avec le jury ;
- ✓ Animer, organiser et gérer un groupe ;
- ✓ Déterminer les objectifs de la séance, en tenant compte du fait que cette séance s'inscrit dans un cycle d'activités ;
- ✓ Évaluer le travail effectué pendant la séance pédagogique, et en concevoir une approche critique ;
- ✓ Élaborer un diagnostic pédagogique sur les options retenues durant la conduite de la séance d'activités physiques et sportives, sur son dynamisme et sur une communication favorisant la participation active des pratiquants ;
- ✓ Être en mesure de proposer des solutions opérationnelles à des problèmes concrets et courants susceptibles de se poser à un ETAPS, notamment dans les domaines de la responsabilité et de l'éthique professionnelle, de l'encadrement et des animations d'activités sportives, de l'organisation et de la mise en œuvre de manifestations sportives, de la surveillance et de la sécurité des activités et de l'accueil des publics.
- ✓ Rendre compte clairement, au cours d'un exposé de cinq minutes, de son parcours, sa formation, ses compétences, et de son projet professionnel,
- ✓ Démontrer sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emploi ;
- ✓ Répondre aux questions posées par le jury notamment dans le domaine de la fonction publique territoriale : organisation et rôles des institutions publiques et privées dans le champ du sport, politique sportive des collectivités territoriales.

2/ Suites de parcours et les débouchés :

Le candidat se présente au concours externe d'ETAPS.

S'il est lauréat du concours (épreuves d'admissibilité et d'admission), il est inscrit sur la liste d'aptitude à valeur nationale pour 2 ans (renouvelable 2 fois 1 an sur demande de l'intéressé). Le candidat admis postule auprès des collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions) ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (SIVU, SIVOM, Communautés de communes, Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines, Métropoles...) pour candidater à un poste d'ETAPS au sein de ces établissements publics, et notamment au sein de leurs services des Sports.

Descriptif de l'activité professionnelle :

Suivant la définition statutaire, l'éducateur territorial des APS (1er grade) prépare, coordonne et met en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif des activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement public :

Il encadre l'exercice d'activités sportives ou de plein air pour des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Il assure la surveillance et la bonne tenue des équipements. Il veille à la sécurité des participants et du public. L'ETAPS exerçant ses fonctions dans les piscines peut être chef de bassin. Il peut encadrer des agents de catégorie C.

Le cadre d'emploi des ETAPS permet d'évoluer au sein de ces établissements, soit en passant des examens professionnels (ETAPS Principal de 2ème classe, ETAPS Principal de 1ère classe) ou par concours (Educateur Territorial Principal des APS ; Conseiller Territorial des APS), ou par ancienneté (avancement de grade, promotion interne)

Contenus de la formation :

Sont abordés en formation des apports théoriques, pratiques et méthodologiques tels que :

Dans le cadre de la préparation à l'épreuve d'admissibilité (écrit) :

- ✓ Analyse de la note de cadrage de l'épreuve
- ✓ Méthodologie de l'épreuve de Réponses à une série de 3 à 5 questions à partir des éléments d'un dossier
- ✓ Eléments de culture territoriale
- ✓ Eléments de spécificité sportive (approche métier)
- ✓ 3 devoirs qui seront corrigés avec fourniture d'un corrigé type pour chaque sujet

Pour chacun des contenus, fourniture de diaporamas pédagogiques supports

Dans le cadre de la préparation aux épreuves d'admission :

- ✓ Analyse des notes de cadrage pour chaque épreuve
- ✓ Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury
- ✓ Méthodologie de l'épreuve pédagogique (séance d'activités physiques et sportives)
- ✓ Eléments de pédagogie de l'animation et de l'enseignement des APS
- ✓ Eléments de méthode d'entraînement destinés aux épreuves physiques du concours : 50 mètres natation et course à pied (1000 mètres pour les hommes et 600 mètres pour les femmes)
- ✓ Mises en situation d'entretien avec le jury

Pour chacun des contenus, fourniture de diaporamas pédagogiques supports

Moyens et méthodes pédagogiques :

Equipements sportifs :

Complexe sportif polyvalent composé de terrains de tennis couverts et extérieurs, une salle de remise en forme, une salle de musculation, un terrain de beach polyvalent, des terrains de football (4vs4) / 5vs5) extérieurs synthétiques et un 1 terrain de football (5vs5 / 6vs6) intérieur

Autres équipements et matériels :

- ✓ Salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner.
- ✓ Un centre de ressources avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques du sport, du sport/santé, du sport/ performance, de la musculation et des techniques d'entraînement, de la réglementation, etc.

- ✓ Un espace dédié aux stagiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises.
- ✓ Un compte Office 365 par stagiaire et la suite Office associée (un espace dématérialisé TEAMS - application office 365 - dédié à chaque session)

Sur le plan pédagogique :

Nous découpons les journées en 2 périodes de 3 heures au cours desquelles sont explorés les différents domaines de compétences référencés dans les notes de cadrage relatives aux épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe d'ETAPS.

Celles-ci sont structurées de manière à développer des capacités transversales, en fonction de compétences et d'objectifs à atteindre. Ces niveaux sont régulièrement évalués afin d'entériner ou non la fiabilité et la validité des démarches pédagogiques employées ainsi que l'adéquation aux attentes individualisées des stagiaires et à leur parcours de formation.

Les séquences de formation s'organisent sous forme de cours magistraux avec fournitures de diaporamas supports de connaissances, d'exposés, d'exercices à caractère ludique (quiz, grilles de mots croisés...), de travaux pratiques liés à des résolutions de problèmes, de mises en situation professionnelles, d'ateliers de réflexions sur la méthodologie à adopter pour répondre à l'épreuve écrite (admissibilité) et à l'épreuve pédagogique suivie d'un entretien avec le jury (admission).

Dans ce cadre, nous proposons aux stagiaires 3 devoirs sur tables surveillés tout au long de la formation, avec fournitures d'éléments de correction sur des thèmes divers liés à l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.

Pour les préparer à l'épreuve d'admission nous leur proposons à plusieurs reprises des mises en situation pédagogique dans l'option qu'ils ont choisie (pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ; ou pratiques duelles ; ou jeux et sports collectifs ; ou activités de pleine nature ; ou activités aquatiques) suivies de présentations orales de leur parcours et de leurs formations devant un jury de formateurs.

Enfin, en ce qui concerne les épreuves physiques d'admission, nous leur proposons un programme d'entraînement individualisé destiné à réaliser une performance sur 1000 m (hommes) ou sur 600m (femmes) en course à pied en ligne et sur 50 m (hommes et femmes) en nage libre au regard des cotations des épreuves et du barème de notation proposé par le concours externe d'ETAPS

Qualité des intervenants

Identité	Qualifications	Statut / Expérience en formation	Domaines d'intervention
Michel ROCQUEPLAN	* Conseiller Territorial des APS (cadre d'emploi de catégorie A de la filière sportive territoriale) * Master en Management des Organisations sportives publiques et privées * Préparateur Physique	Intervenant occasionnel Formateur (métiers du sport et de l'animation) Formateur aux concours de la fonction publique	*Méthodologie des documents administratifs (notes, rapports, comptes rendus...) à partir d'un dossier *L'environnement territorial *Le service public *Eléments de spécificité sportive *L'entraînement sportif *Sciences biologiques et sciences humaines Techniques méthodologiques de préparation à l'oral
FOUQUET Charles	Master 1 Ingénierie de la formation BEES APT	Coordonnateur pédagogique IMSAT et formateur (métiers du sport et de l'animation)	*Sciences de l'éducation et technique d'animation *Cadre institutionnel, socio-économique et juridique *Amélioration des conduites professionnelles
Anaïs PENNA FONTANA	*BPJEPS AAN *BPJEPS AGFF mentions C et D	Formatrice IMSAT (métiers du sport et de l'animation)	*Activités aquatiques et de la natation
Léo CASALI	BPJEPS AF option B « Haltérophilie, Musculation »	Formateur IMSAT aux métiers du Sport et de l'Animation	*Préparation physique

Durée de la formation et modalités d'organisation (ruban pédagogique)

1/ Lieu de la formation : IMSAT

Adresse Physique :
Campus de la grande Tourrache
Av. François Arago – ZI Toulon Est
83130 La Garde

Adresse Postale :
IMSAT
BP253
83078 Toulon Cedex 9

2/ Nombre de stagiaires : Un groupe de 8 minimum à 15 participants (en dessous de 8 participants, l'IMSAT se réserve le droit de ne pas assurer la formation)

3/ Individualisation de la formation :

A l'entrée, une information et des séquences individuelles de positionnement permettront de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long de la formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire.

4/ Organisation de la formation :

Le cursus de formation que nous proposons est organisé en présentiel et s'étend de septembre à janvier à raison de 2 jours par semaine en dehors des périodes de vacances scolaires

Nombre d'heures de formation : 162h réparties du 07/09/23 au 11/01/24 (cf. planning prévisionnel)

Suivi et évaluation de la formation

1/ Suivi des stagiaires :

- ✓ Un responsable de formation est désigné pour l'action de formation.
- ✓ Un bilan individuel aura lieu au cours du parcours.
- ✓ Mesure de l'insertion professionnelle des sortants : Nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du label qualité QUALIOP1
- ✓ Mesure par l'OF de la satisfaction des stagiaires. Ces évaluations sont proposées à 2 reprises durant le cursus de formation (en milieu et en fin de formation)
- ✓ Une assistante sociale est mise à disposition des stagiaires tout au long de leur cursus.

2/ Processus d'évaluation des acquis :

- ✓ 3 devoirs qui seront corrigés avec fourniture d'un corrigé type pour chaque sujet
- ✓ Mise en situation pédagogique (séance d'activités physiques et sportives)
- ✓ Mises en situation entretien avec le jury

Coût de la formation

Aucun frais d'inscription à la formation

Financement personnel : 891 € (soit 5.5€/h). Le CPF n'est pas mobilisable sur cette formation.

*Tarif maximal modulable selon le volume horaire effectif du stagiaire

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez-nous sur contact@imsat.fr

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- ✓ Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- ✓ Des infrastructures qualitatives
- ✓ Une gratuité des frais d'inscription et d'accompagnement à l'inscription au concours
- ✓ Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires

Les indicateurs de résultat :

Indicateurs	Source et définition de l'indicateur	Pourcentage
Taux de satisfaction Session(s) n-1	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	<i>Inconnu à ce jour</i> <i>Pas d'historique</i>
Taux d'abandon Session(s) n-1	Nb abandons / nb entrants	
Taux de réussite Session(s) n-1	Nb de candidats reçus aux épreuves d'admissibilité / nb de candidats présentés	
	Nb de candidats reçus aux épreuves d'admission / nb de candidats présentés	

Renseignements complémentaires & Contacts

Vous souhaitez...

-  ... Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site
-  ... Être **accompagné** à l'inscription au concours
-  ... Recevoir un **dossier d'inscription**
-  ... Nous poser une **question**

Consulter www.imsat.co ou écrivez-vous sur contact@imsat.fr

Personne à contacter : Léa MORVANT
 Tel : 04 94 75 24 15
 Mail : contact@imsat.fr

Date de mise à jour du présent programme de formation : Avril 2023

